



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 16 juin 2022

PERSISTANCE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE EN VAUCLUSE - PASSAGE EN NIVEAU 2 DE LA PROCÉDURE D'ALERTE - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE SUR LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON.

En raison d'un épisode persistant de pollution de l'air sur les quatre derniers jours, le préfet de la zone de défense Sud a déclenché la procédure d'alerte de niveau 2 **pour la journée de demain, vendredi 17 juin 2022.**

En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation et des dispositions du niveau 1 d'alerte, le préfet de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- **instauration de la circulation différenciée sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Avignon et des communes de Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas pour les journées de demain, vendredi 17, et samedi 18 juin 2022 de 6h à 20h;**
- mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE ;
- réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires (arrosage...);
- modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essais ;
- report des travaux du sol ;
- report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac ;
- recours à des enfouissements rapides des effluents.

La procédure d'alerte est assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :

pour protéger votre santé :

- réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09

pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- différez, si vous le pouvez, vos déplacements.

pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

MISE EN OEUVRE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE

Compte tenu du dépassement, pour le quatrième jour consécutif, des niveaux de pollution atmosphérique dans le département, le préfet de Vaucluse a réuni ce jeudi 16 juin 2022 après-midi, les membres du comité Exp'Air, afin de limiter les effets sur la santé et l'environnement de cet épisode de pollution intense.

Après avis unanime favorable de ces derniers, le préfet décide de renforcer le dispositif en mettant en œuvre la circulation différenciée dans les conditions définies par l'arrêté inter-préfectoral du 20 janvier 2022, en complément des mesures d'urgence de la procédure d'alerte de niveau 2.

Les restrictions de circulation envisagées dans le cadre de cette mesure pour les deux roues, les véhicules légers et les poids-lourds, se font sur la base des vignettes Crit'Air. **Vous pouvez les commander sur le site gouvernemental :** <https://www.certificat-air.gouv.fr/>



Vignettes Crit'Air autorisées pour les véhicules légers



Vignettes Crit'Air autorisées pour les véhicules poids-lourds.

En conséquence, les 17 et 18 juin 2022 de 6h00 à 20h00, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids-lourds de classe 3, 4, 5 et non classés est interdite par arrêté dans le périmètre du bassin de vie d'Avignon, soit 20 communes de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône : les communes du Grand Avignon et les communes de Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09



PRÉFET DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ensemble du réseau routier situé à l'intérieur et bordant le périmètre (cf carte ci-dessous), en excluant les autoroutes A7 et A9 et certains axes (accès aux parkings relais et aux transports en commun), est concerné.

FACILITÉ DE DÉPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN

En Région PACA

Pour faciliter les déplacements et participer à l'amélioration de la qualité de l'air, la Région met en place, vendredi 17 et samedi 18 juin 2022, un ticket unitaire à 75% de réduction sur les huit lignes routières des réseaux Zou84 et Zou13 qui desservent le périmètre de circulation différenciée et sur tous les trajets TER ayant une origine ou une destination dans le périmètre de restriction.

Les lignes routières régionales concernées sont : ZOU 84 desservant Avignon (2, 5, 6, 7, 15, 20) et ZOU 13 desservant Avignon (56, 57, 58, 59).

Grand Avignon

La gratuité totale est instaurée sur l'ensemble du réseau.

La préfecture insiste sur la nécessité de différer ses déplacements ou de privilégier le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

Pour toute information complémentaire sur :

- la qualité de l'air : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>
- la circulation différenciée :
 - en suivant les réseaux sociaux du préfet de Vaucluse Facebook / Twitter : @pref84
 - en consultant le site Internet du préfet de Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr
 - en écoutant la radio locale : France Bleu Vaucluse.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

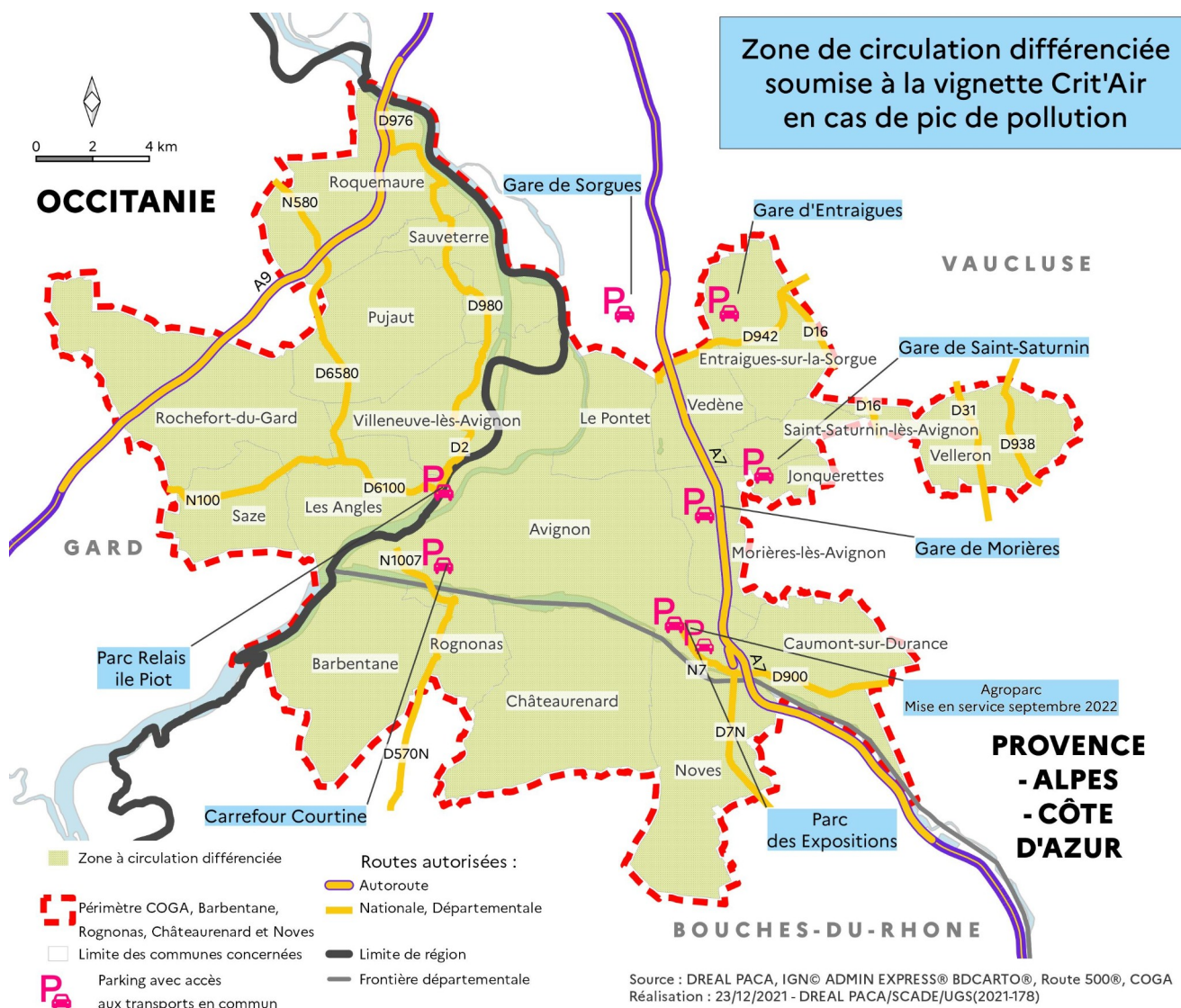
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09